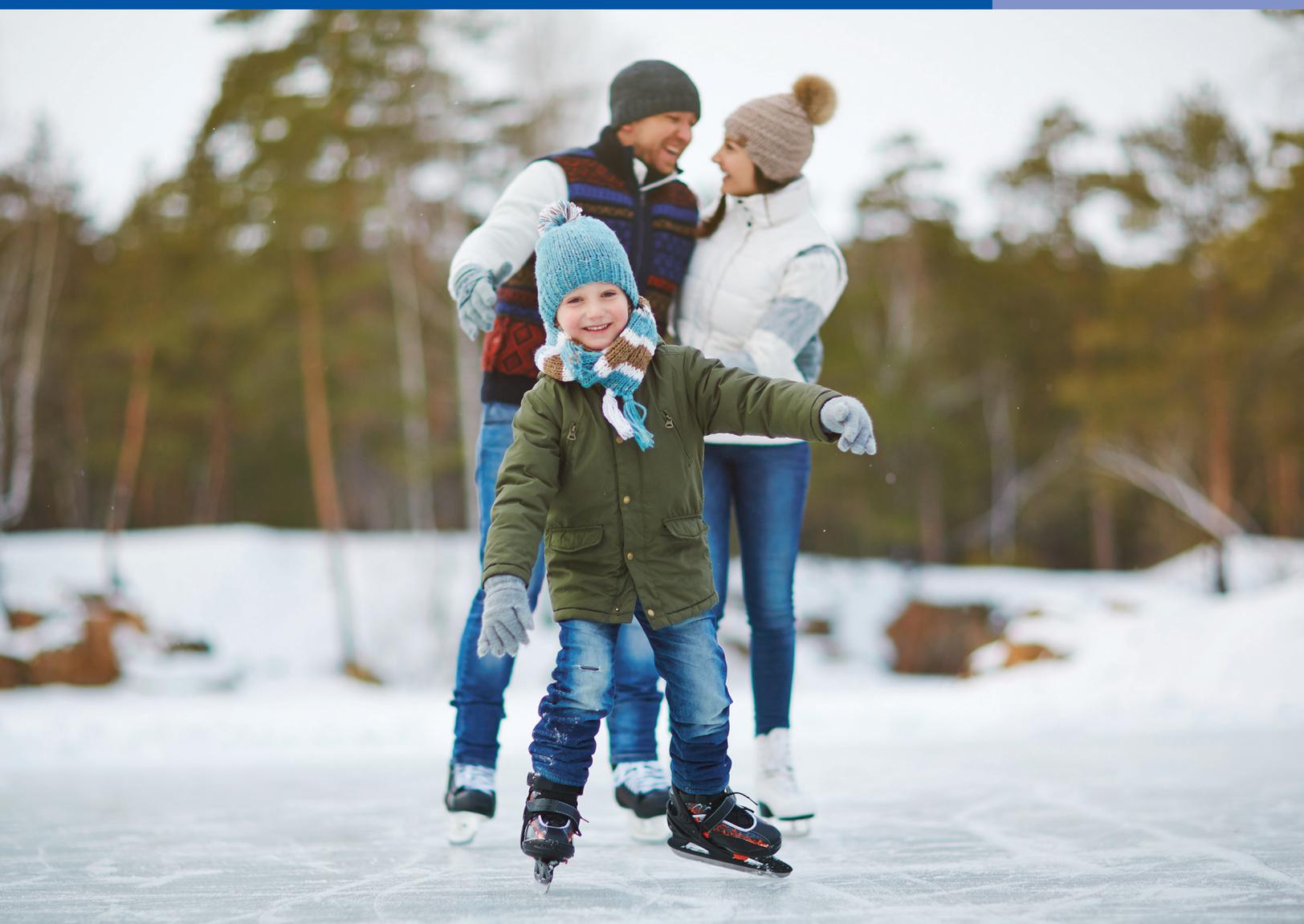


# LE SENNEVILLOIS

LE VILLAGE DE SENNEVILLE



## REVUE MUNICIPALE



FÉVRIER 2023



**911**

**POLICE, INCENDIES  
OU AMBULANCE**  
(SI DANGER DE MORT)



**514 280-0101**

**POLICE • POSTE DE QUARTIER 1**  
(SANS DANGER DE MORT)



**1 800 463-5060**

**CENTRE ANTI-POISON**  
[SITE WEB](#)



**514 630-2123**

**CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ILE  
DE MONTRÉAL**  
[SITE WEB](#)



**1 800 790-2424**

**HYDRO-QUÉBEC  
INFO-PANNES**  
[SITE WEB](#)



**514 385-7252**

**HYDRO-QUÉBEC SERVICE  
À LA CLIENTÈLE ET PLAINTES**  
[SITE WEB](#)

## VILLAGE DE SENNEVILLE

Adresse : 35, chemin de Senneville  
Senneville (Québec) H9X 1B8

Numéro de téléphone : **514 457-6020**

Numéro de télécopieur : **514 457-0447**

[www.villagesenneville.qc.ca](http://www.villagesenneville.qc.ca)

## HEURES DE BUREAU DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi à jeudi  
de 8 h à midi et de 12 h 45 à 16 h 30

Vendredi de 8 h à midi

## SERVICES MUNICIPAUX

Numéro central : **514 457-6020**

Système de requêtes en ligne :  
[www.villagesenneville.qc.ca/fr/120/  
requete-en-ligne](http://www.villagesenneville.qc.ca/fr/120/requete-en-ligne)

**POUR TOUTE URGENCE  
APRÈS LES HEURES  
NORMALES DE BUREAU,  
APPELEZ LE :**

**514 630-1234**

Les événements qui constituent des urgences sont les suivants :

- Bris de tuyau, d'aqueduc, de puisard
- Couleur dans l'eau ou odeur de l'eau
- Manque d'eau et baisse de pression
- Couverts d'égouts ou de puisards enlevés, déplacés ou brisés
- Refoulement d'égout
- Éclairage de rue
- Nid de poule



Je souhaite tout d'abord vous offrir mes meilleurs vœux pour cette année 2023, et un hiver sous le signe de la santé et d'un retour à la normale après presque trois années de restrictions pandémiques.

Le 13 décembre dernier, le conseil a adopté le budget de fonctionnement 2023 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 (PTI). Lors de la préparation de ce budget, nous avons dû composer avec deux répercussions importantes du nouveau rôle d'évaluation foncière 2023-2025 : l'augmentation de notre quote-part des dépenses d'agglomération et les variations d'évaluation sur notre territoire.

Le défi était de taille pour maintenir la qualité de nos services et couvrir la hausse de notre quote-part des dépenses d'agglomération et des dépenses de fonctionnement local, tout en gardant la facture finale sous le seuil de l'inflation pour l'ensemble des propriétaires. Mais nous y sommes arrivés !

Nous poursuivons sur notre lancée pour concrétiser les projets identifiés au PTI et qui s'inscrivent dans les quatre grandes orientations de la vision stratégique adoptée par le conseil en début de mandat : patrimoine, environnement, vie communautaire et mobilité.

En matière d'environnement, nous poursuivons le programme de plantation d'arbres avec l'organisme GRAME. Sous le volet infrastructure, le conseil poursuivra les travaux de réhabilitation et/ou de remplacement de

conduites d'eau potable du réseau, ainsi que l'avancement du projet de bouclage du réseau d'aqueduc sur le secteur nord du chemin de Senneville.

Au chapitre de la vie communautaire, nous nous concentrerons sur l'aménagement du parc du Souvenir, le remplacement des modules de jeux, l'aménagement d'un parc canin, et la réfection de la surface multi-jeux de la patinoire au parc Senneville. Au chapitre de la mobilité, nous planifions, entre autres, d'effectuer une étude de la circulation, d'aménager un accotement asphalté sur certains tronçons du chemin Senneville, et de réaménager l'intersection Pacific/Ste-Anne/Anciens-Combattants, en collaboration avec Ste-Anne-de-Bellevue.

Enfin, nous continuons nos pourparlers avec la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) afin d'obtenir un financement pour l'acquisition pour fins de conservation des lots de l'avenue McKenzie nord.

Je vous souhaite un excellent hiver, et je vous invite à profiter de nos patinoires et sentiers ainsi que des pistes de ski de fond disponibles près de chez nous à l'arboretum Morgan et au parc-nature du Cap-Saint-Jacques.

Votre mairesse,

*Julie Brisebois*

Julie Brisebois



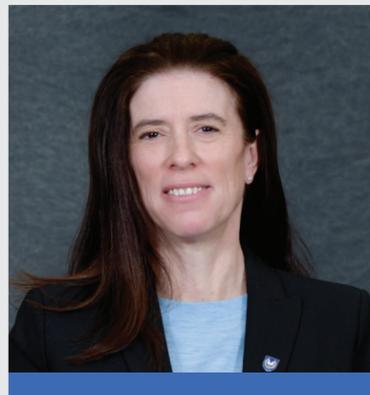
**STEPHEN LEE**  
Conseiller District 1



**PIERRE MATUSZEWSKI**  
Conseiller District 2



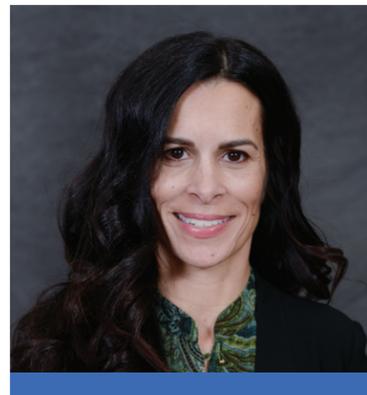
**CHRISTOPHER JACKSON**  
Conseiller District 3



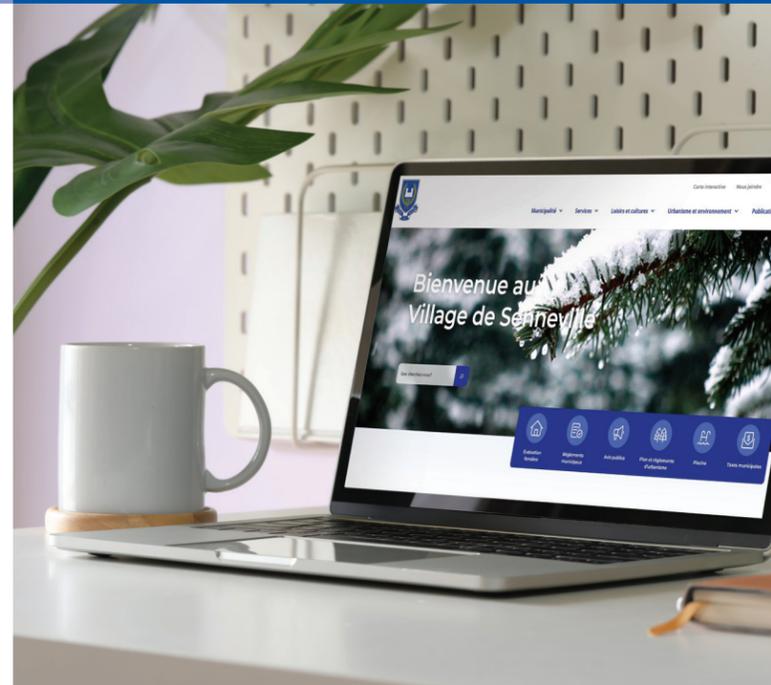
**MICHELLE JACKSON TREPANIER**  
Conseillère District 4



**DENNIS DICKS**  
Conseiller District 5



**TANYA NARANG**  
Conseillère District 6



## NOUVEAU SITE WEB POUR LE VILLAGE !

Nous sommes fiers d'annoncer que nous travaillons actuellement à la refonte complète de notre site Web.

Le nouveau site sera plus facile à naviguer, mieux sécurisé et plus convivial.

SOUTENEZ LA MUNICIPALITÉ  
EN REJOIGNANT LA PAGE  
FACEBOOK DE SENNEVILLE !



## PRÉPARATION AUX INONDATIONS

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, la municipalité effectuera la surveillance continue de certaines sections inondables du territoire pour assurer le maintien des infrastructures. Il est du devoir des personnes affectées de se préparer aux inondations et de valider le contenu de la trousse d'urgence 72 h. Veuillez consulter les liens ci-dessous pour obtenir des informations utiles :

[VIGILANCE • Surveillance de la crue des eaux](#)

[Comment se préparer à la maison](#)

## RÉSULTATS DE LA COLLECTE PORTE À PORTE

Le 4 décembre dernier, à l'occasion d'une journée des plus clémentes, la collecte porte-à-porte a amassé 3300 \$ et suffisamment de denrées pour remplir plusieurs voitures. Le comité organisateur tient à remercier les 32 valeureux bénévoles de tous âges, de 8 à 80 ans.

Parmi les bénévoles, on comptait 12 nouveaux Sennevillois et Sennevilloises ! C'était formidable de leur faire découvrir cette tradition lancée par Richard Lavigne, pompier volontaire et chef de police, il y a tant d'années.





## RAPPEL

Le stationnement de nuit est interdit.  
Le stationnement dans la rue est limité à quatre heures entre 7 h et minuit du 1er novembre 2022 au 1er avril 2023.

## PROJET PILOTE • EN MÉTRO AVEC SON CHIEN

Un projet pilote est en cours depuis le 15 octobre 2022, pour accueillir les chiens de compagnie dans le métro. Toutefois, les chiens ne sont pas admis dans les autobus, ni dans le transport adapté.

Certaines conditions s'appliquent.

Consulter le [site Web de la STM](#) pour plus d'informations.

## QUALITÉ DE L'EAU POTABLE PROVENANT DE PUIXS PRIVÉS

Si vous avez un puits privé sur votre propriété qui vous fournit de l'eau potable, la municipalité vous conseille fortement de faire vérifier la qualité de l'eau sur une base régulière. Le ministère de l'Environnement recommande que les analyses soient effectuées deux fois par année, au printemps et à l'automne, ou si vous avez des doutes sur la qualité de l'eau. Pour plus d'informations, veuillez consulter le [site Web du ministère](#).



## Lingettes humides : JAMAIS DANS LES TOILETTES !

Bien que l'emballage de la plupart des lingettes comporte les mentions « biodégradables », « sécuritaires pour les toilettes » ou « sécuritaires pour les égouts et les fosses septiques », il faut toujours éviter de les jeter dans les toilettes. Les lingettes bouchent et obstruent les installations sanitaires et les tuyaux, causant des refoulements dans les maisons ainsi que dans les rues. Ceci engendre des coûts importants de réparation, autant pour la municipalité que pour les propriétaires, en plus de priver la population d'un service essentiel.



## ARBRES

### 1 DEMANDES DE PERMIS D'ABATTAGE D'ARBRES

N'oubliez pas que si vous souhaitez demander l'abattage d'un arbre, vous devez soumettre un rapport d'arboriste avec votre demande de permis. Pour plus d'informations, consultez notre [site Web](#).

### 2 REMPLACEMENT D'UN ARBRE – AIDE FINANCIÈRE

Si vous souhaitez remplacer un arbre, vous pouvez obtenir une aide financière de la municipalité pouvant aller jusqu'à 500 \$ par propriété et par an. Ceci grâce à la modification du règlement 485 en mai dernier. Pour plus d'informations, consultez notre [site Web](#).

### 3 REPLANTATION D'ARBRES

Veuillez noter que si vous envisagez de replanter un arbre, un répertoire d'arbres recommandés est disponible sur le site Web : [Répertoire des arbres recommandés](#)

### 4 RAPPEL CONCERNANT LE DIAMÈTRE ET LA HAUTEUR DES ARBRES À PLANTER

Une modification a été apportée au règlement de zonage concernant la taille des arbres à planter :

**Feuillus** : Est considéré comme un arbre à planter, un arbre présentant une tige de 4 cm de diamètre mesuré à 0,3 mètre du niveau du sol. L'arbre doit atteindre une hauteur minimale de 5 mètres à maturité.

**Conifères** : Les conifères doivent présenter une hauteur de 1,2 mètre à la plantation et une hauteur minimale de 3 mètres à maturité.

### 5 CORRIDOR OISEAUX MIGRATEURS

Nous désirons rappeler qu'en raison des voies de migration des oiseaux, l'abattage des arbres est interdit de la mi-avril à la fin du mois d'août.

## PLANIFICATION DE VOS PROJETS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

Si vous prévoyez entreprendre des travaux de construction ou de rénovation, vous devez d'abord vérifier si les travaux à faire sont assujettis à l'obligation d'obtenir un permis ou un certificat. Le cas échéant, il est important de déposer une demande de permis ou de certificat pour assurer que les travaux respectent les normes d'urbanisme en vigueur.

Règle générale, tous travaux apportant des modifications à votre demeure (à l'exception de plusieurs travaux à l'intérieur de la résidence) requièrent un permis ou un certificat. Il est important de planifier cette étape en amont, notamment si votre projet doit être étudié par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), car le délai d'obtention de votre permis peut être plus long.

Consultez la section suivante de notre [site Web](#). Pour les informations sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, [voir ici](#).



Cette section fournit des informations et des conseils sur les activités offertes et/ou promues par le Village de Senneville. N'oubliez pas de consulter notre site Web pour plus d'informations.

## INSCRIPTION – ACTIVITÉS ESTIVALES

La programmation estivale sera disponible dès la mi-mars. Elle sera publiée sous forme de carnet virtuel sur le site Web ainsi que sur la page Facebook. La date d'inscription pour les activités est prévue le mercredi 29 mars prochain dès 9 h.

## LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-ANNE-DE-BELLEVUE EST LÀ POUR VOUS

Par temps froid, profitez des activités culturelles offertes par l'équipe de la bibliothèque de Sainte-Anne-de-Bellevue. Pour consulter le programme [cliquez ici](#).

Saviez-vous qu'en plus du prêt de livres\*, la bibliothèque représente un endroit privilégié pour la conservation de documents et de petits objets de valeur historique locale? Vos souvenirs, photographies ou autres articles seront reçus avec plaisir et archivés avec soin.

\*carte d'abonné requise



## LE CARNIVAL D'HIVER S'EN VIENT!

Cette année, le carnaval d'hiver aura lieu le samedi 11 février de 13 h à 16 h. Chocolat chaud et café seront servis. N'oubliez pas d'apporter vos patins!

## ON SORT, ON S'AMUSE!

La saison hivernale est aussi une saison propice aux activités de plein air. Vous pouvez profiter des sentiers déneigés, des patinoires, de la glissade et de la location de raquettes offerte gratuitement aux résident(e)s de Senneville au Centre communautaire George-McLeish, les samedis de 9 h à midi. Allez-y, profitez-en!



## NOUVELLES DU CLUB 55+

### ATELIERS ET ÉVÉNEMENTS

Cours de dessin et d'aquarelle	Du 14 février au 11 avril (8 semaines, relâche le 7 mars) *inscription dès maintenant*
Cours de danse/ exercices style Zumba	8 semaines (fin février; date à préciser)
Cours d'exploration de l'art par différents médiums (cellulaire, argile, sable, collage)	date à préciser
Atelier de confection d'un terrarium avec plantes	date à préciser
Cours d'initiation au bridge	printemps ou automne à préciser
Cours DEA réanimation cardiorespiratoire	date à préciser
Dégustation de vins et fromages	Rencontre sociale au vignoble Souffle de Vie (mi-juin; date à préciser)
Cours de sushis	1 cours (date à préciser)
Confection de biscuits	Rencontre sociale le 28 novembre

Vous recevrez, pour tous les événements ou activités, une publication dans votre boîte aux lettres, une invitation par courriel pour les résidents et résidentes qui le désirent, ou des renseignements par l'Infolettre ou la revue municipale *Le Sennevillois*.

Pour vous inscrire, envoyez votre nom et l'activité à laquelle vous souhaitez participer à [Clubsocialsenneville@gmail.com](mailto:Clubsocialsenneville@gmail.com) ou appelez Nicole Maisonneuve (514) 894-6536. Les activités sont payables en argent comptant (montant exact) ou par chèque au nom de l'entreprise ou de l'animateur(trice).

## CÉLÉBRER LA JOURNÉE DE LA TERRE À SENNEVILLE

Il est plus important que jamais d'adopter de saines habitudes de vie et de penser au développement durable afin d'avoir une planète en santé.

Le samedi 22 avril prochain, Jour de la Terre, nous invitons la population à faire un grand ménage du printemps de la municipalité et de faire des actions écologiques qui peuvent perdurer dans le temps, comme placer des contenants de compost dans les salles de bain plutôt que des poubelles.

Des activités familiales seront aussi organisées au centre communautaire, le samedi 22 avril de 13 h à 16 h.

## LA PROGRAMMATION DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE EST EN MARCHÉ

Voici la programmation de la société historique du Bout-de-l'Île. Si vous souhaitez en devenir membre et participer aux conférences-activités, contactez James Hamilton, président, au [hamilton\\_J@videotron.ca](mailto:hamilton_J@videotron.ca).

25 JANVIER	Guido Socher	L'île Dowker
22 FÉVRIER	Peter McBride	La grande évasion - La guerre de papa
22 MARS	Rod Hodgson	L'expédition perdue de Franklin
26 AVRIL	Steven High	La désindustrialisation de Montréal
10 MAI	Henry Yates	Un discours illustré sur la vie et l'architecture d'Edward et W.S. Maxwell
24 MAI	Atmo Zakes	30 ans dans la maison de la ferme



## COLLECTES



Les ordures sont ramassées chaque semaine le **JEUDI** à partir de **7 h**.

Consultez [notre site](#) pour plus d'information.



Le ramassage du compostage a lieu le **LUNDI** à partir de **7 h**; les conteneurs peuvent être placés au bout de votre allée à partir de 18 h la veille.

Consultez [notre site](#) pour plus d'information.



Le ramassage du recyclage a lieu le **LUNDI** à partir de **7 h**; les conteneurs peuvent être placés au bout de votre allée à partir de 18 h la veille.

Consultez [notre site](#) pour plus d'information.



La collecte des encombrants a lieu **QUATRE FOIS PAR AN**. En 2023, les dates sont : **13 janvier, 12 mai, 14 juillet et 8 septembre**

Consultez [notre site](#) pour plus d'information.



La collecte des peintures et huiles a lieu pendant les heures d'ouverture de l'Hôtel de ville.

Consultez [notre site](#) pour plus d'information.



La collecte des batteries et piles a lieu pendant les heures d'ouverture de l'Hôtel de ville.

Consultez [notre site](#) pour plus d'information.



## LES PERFORMANCES DE SENNEVILLE EN CE QUI CONCERNE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La municipalité est fière des efforts déployés par ses habitants pour assurer une bonne gestion des matières résiduelles. Le tableau ci-dessous montre les quantités totales en tonnes métriques d'ordures ménagères, de matières organiques et de matières recyclables gérés par Senneville au cours des trois dernières années. Le tableau ci-contre compare les ordures gérées en kilogrammes par les résident(e)s de Senneville par rapport aux ordures gérées par les résident(e)s de l'agglomération de Montréal. Vous constaterez que les Sennevilloises et Sennevillois font plus que leurs devoirs !

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À SENNEVILLE 2019 - 2021

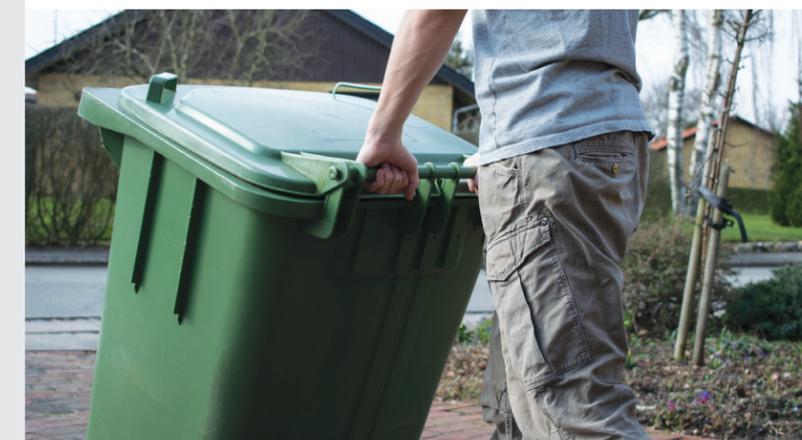
(EN TONNES MÉTRIQUES)

	ORDURES MÉNAGÈRES	MATIÈRES ORGANIQUES	MATIÈRES RECYCLABLES
2019	229	232	117
2020	230	248	138
2021	230	214	127

## COMPARAISON PAR HABITANT (EN KILOGRAMMES)

	JANVIER À AOÛT 2022	SENNEVILLE	AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL
Matières recyclables		79,11	49,06
CRD valorisés		8,27	6,55
Matières organiques, résidus verts, copeaux et bois*		108,66	49,37
Ordures ménagères		139,36	144,38
CRD éliminés		3,55	3,55
<b>Total des matières générées</b>		<b>338,95</b>	<b>252,91</b>

\* Le nombre d'habitants utilisé dans le calcul du kilogramme/habitant de l'agglomération est la somme des habitants des 4 arrondissements et 12 villes liées qui participent à la collecte des résidus mélangés, soit 468 047.





## ADOPTION BUDGET 2023

Comme vous le savez, le budget de l'année 2023 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 ont été adoptés à la séance extraordinaire du 13 décembre 2022.

Si vous n'avez pas eu la chance de visionner la présentation du budget, elle est toujours disponible sur notre [site Web](#).

Les taux de taxation ont été adoptés lors de la séance ordinaire du conseil du 24 janvier dernier et les comptes de taxes ont été envoyés aux citoyen(ne)s dans les jours suivants. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez contacter l'administration et il nous fera plaisir de vous fournir une nouvelle copie.

Les versements des taxes municipales sont dus annuellement à deux dates. Cette année, le premier versement est dû le 27 février 2023 et le second le 29 mai 2023.

Il y a des frais d'administration de 50 \$ pour tout paiement refusé par le tiré (par exemple, chèque sans provision). Alors qu'il n'y a plus de pénalité chargée sur les arrérages, tout arrérage porte intérêt au nouveau taux de 10 % par année, calculé jour par jour de la date d'échéance.

Pour une explication des taux d'imposition, veuillez consulter notre [site Web](#).

**MODALITÉS DE PAIEMENT** : Il existe plusieurs moyens pratiques de payer vos taxes municipales.

**PAR LA POSTE** : Vous pouvez faire parvenir vos chèques postdatés à l'ordre du Village de Senneville en utilisant les talons de paiement joints à votre compte de taxes.

### EN PERSONNE À L'HÔTEL DE VILLE :

Vous pouvez remettre votre/vos chèque(s) en personne. Vous pouvez également payer sur place avec votre carte de débit ou en espèces. Enfin, vous pouvez aussi déposer votre paiement par chèque dans la chute à courrier située sur le mur extérieur de l'Hôtel de ville (côté du garage municipal). Veuillez noter que nous n'acceptons pas les paiements par carte de crédit.

## QU'EST-CE QU'UN DROIT DE MUTATION ?

Les droits de mutations immobilières, communément appelés la « taxe de bienvenue » représente une somme d'argent que tout acheteur doit payer à la municipalité après le transfert de propriété d'un immeuble. En vertu de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, toute municipalité du Québec doit percevoir un droit sur les mutations immobilières lors du transfert de propriété d'un immeuble situés sur leur territoire.

S'il s'agit du transfert d'une propriété déjà existante, l'émission de la facture de droits sur les mutations immobilières peut prendre plusieurs semaines. Si vous achetez une maison neuve, les délais peuvent être encore plus longs.

Le droit de mutation est payable en un seul versement exigible par la municipalité, dans les 30 jours suivant la facturation.

La base d'imposition du droit de mutation est le plus élevé parmi les montants suivants :

- Le prix de vente ;
- Le montant consistant la base d'imposition du droit de mutation selon l'acte de vente ; et
- Le montant de la valeur marchande de l'immeuble (valeur au rôle au moment du transfert multiplié par le facteur comparatif).

Les taux sont mis à jour annuellement et sont disponibles sur notre [site Web](#).

Lors d'un transfert de propriété, le Village de Senneville ne réémet pas de comptes de taxes foncières. Il est de la responsabilité du nouveau propriétaire de s'assurer que les taxes municipales dues sont acquittées en communiquant avec l'administration.